



Extrait du Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal du jeudi 7 juillet 2016 à 18h15

L'an deux mille seize, le jeudi 7 juillet à 18h15; le Conseil Municipal de la Commune de l'Entre-Deux s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de Monsieur Bachil VALY - Maire

PRESENTS : Marc ERAPA - Yves MAILLOT - Marie Claire RIVIERE- Yannick FRONTIN - Chantale GRONDIN — Ange GRONDIN/LEGROS - Axel BARDIL - André DUPREY - Marie Céline LOSSY - Geneviève BELMAS-FORTEZ - Marie Jeanne GUIGUES - Paulin BABEF - Sophie ROSET - Patrick BEGUE - Christian MARTIN - Françoise BERRICHON - Nathalie MAILLOT - Majella HOARAU - Nathalie LEGROS - Aurore SERY - Guy ROBERT - Gilles GONTHIER - Marie Josée RIVIERE.

Procurations :

Madame Isabelle PARIS

Monsieur Piérique RIVIERE

Monsieur Jean Pierre CLAIN

Procuration à Monsieur Bachil VALY

Procuration à Madame Ange GRONDIN-LEGROS

Procuration à Madame Marie Josée RIVIERE

Absents : Gilles PAYET - Geneviève PAYET

Madame Sophie ROSET a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur GONTHIER Gilles qui prend place au conseil municipal en remplacement de Monsieur THOLOZAN Sébastien, démissionnaire.

AFFAIRE 2016.045- *Modification du plan local d'urbanisme*

Le Maire rappelle au conseil que le Plan local d'Urbanisme de la commune de l'Entre-Deux a été approuvé en date du 21/09/2011.

L'article L123-13-1 et suivant du Code de l'URBANISME indique que la commune peut entreprendre une démarche de simplification administrative **dans le choix d'une procédure de modification** lorsqu'elle envisage de modifier le règlement, les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ou le programme d'orientations et d'action (PAO).

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 20 juillet 2016 que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} juillet 2016 et que le nombre de membres en exercice est de 29, le nombre de membres présents est de 24 + 3 procurations + 2 absences.

Envoyé en préfecture le 19/07/2016
Reçu en préfecture le 19/07/2016
Affiché le
ID : 974-219740032-20160707-DCM2016045-DE

Considérant qu'il y a lieu de porter quelques modifications du document de planification de l'aménagement du territoire communal sur :

- Le rajout de quelques emplacements réservés dans le P.L.U.,
- La suppression de quelques emplacements réservés dans le P.L.U.,
- Un complément de l'article 11.3 du règlement du P.L.U., **relatif aux clôtures et murs,**

Le maire de la commune propose au conseil municipal de choisir de lancer une procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme pour apporter ces quelques corrections.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- Admet le choix de la procédure
- Autorise Monsieur le Maire à lancer la procédure de modification du PLU pour :
 - o Le rajout de quelques emplacements réservés,
 - o La suppression de quelques emplacements réservés
 - o La complétude de l'article 11.3 du règlement PLU, sur les clôtures et murs

Le Maire signé : Bachil VALY

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le 20 juillet 2016 que la convocation du conseil avait été faite le 1^{er} juillet 2016 et que le nombre de membres en exercice est de 29, le nombre de membres présents est de 24 + 3 procurations + 2 absences.